

**Document Type de sécurisation et d'alerte**

Trame de procédure de sécurisation et d'alerte pour une opération temporaire de brûlage

Ce document constitue la procédure de sécurisation ainsi que les modalités d'alerte sur un site faisant intervenir des installations temporaires telles que décrites à l'article 21 de l'arrêté du 05 Mars 2014.

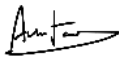
Il s'agit de plusieurs opérations temporaires :

- Brûlage
- se déroulant sur la station de Fontenay-Mauvoisin
- d'une durée maximale prévisionnelle de 1 demi-journée le 22/04/2024
- et dont les mises en service sont prévues les : 25/04/2024

Ce document est destiné à la diffusion externe des organismes suivants :

<b>DREAL ou DRIEE concernée</b>	DRIEE UT75 Pole Canalisations et ESP	<a href="mailto:luie.dra.spr.driat-if@developpement-durable.gouv.fr">luie.dra.spr.driat-if@developpement-durable.gouv.fr</a> <a href="mailto:vincent.pierron@developpement-durable.gouv.fr">vincent.pierron@developpement-durable.gouv.fr</a>
<b>Mairies concernées</b>	Fontenay-Mauvoisin	<a href="mailto:mairie.fontenaymauvoisin983@orange.fr">mairie.fontenaymauvoisin983@orange.fr</a>
<b>SIDPC (Service Interministériel de défense et de protection civile)</b>	SIDPC 78	<a href="mailto:pref-defense-protection-civile@velines.gouv.fr">pref-defense-protection-civile@velines.gouv.fr</a>
<b>SDIS</b>	SDIS 78	<a href="mailto:OPS.planification.operationnelle@SDIS78.FR">OPS.planification.operationnelle@SDIS78.FR</a> <a href="mailto:Daniel.HENRY@SDIS78.FR">Daniel.HENRY@SDIS78.FR</a>

La personne responsable de l'opération pour le compte de GRTgaz est :

GRTgaz - Chef d'exploitation	<i>TORRES MANSILLA</i> Anna	06 73 42 92 93	Signature 
------------------------------	--------------------------------	----------------	--

## SOMMAIRE

<b>1. Contexte de l'opération .....</b>	<b>3</b>
1.1 Localisation de l'installation .....	3
1.2 Durée prévisionnelle .....	3
<b>2. Procédure de sécurisation .....</b>	<b>4</b>
2.1 Logigramme de la procédure de sécurisation .....	4
2.2 Périmètre de sécurisation en fonctionnement normal .....	6
2.3 Points de mise en sécurité installations temporaires .....	7
<b>3. Procédure d'alerte .....</b>	<b>9</b>
3.1 Logigramme d'alerte (PSI) .....	9
3.2 Numéro utiles .....	10
3.3 Point de mise en sécurité réseau .....	10

## 1. CONTEXTE DE L'OPERATION

GRTgaz doit réaliser des travaux de réhabilitation de la canalisation en DN500 entre Saint Illiers et Beynes. La mise hors pression de cette canalisation est nécessaire pour l'opération, donc une certaine quantité de gaz doit être déplacée. Afin de récupérer cette quantité de gaz, il sera nécessaire l'utilisation du moyen temporaire suivant, dont la définition est donnée ci-après :

Brûlage : opération consistant à purger une canalisation via une torchère afin d'éviter un rejet à l'atmosphère.

En complément, une opération de GB sera réalisée sur le site de Saint Illiers les 20 et 21 avril pour la même canalisation. L'objectif du présent brûlage est d'arriver à baisser la pression au plus bas si le GB n'y est pas arrivé et en s'évitant tout rejet atmosphérique.

### 1.1 Localisation de l'installation

L'opération se déroulera au niveau de la station de Fontenay-Mauvoisin dont la localisation est présentée ci-dessous :



Schéma 1 : Localisation de l'installation

### 1.2 Durée prévisionnelle

Cette opération doit se dérouler le 22/04/2024 si la pression laissée dans le tube DN500 entre Marcq et Saint Illiers est supérieure à 0,5bar.

## 2. PROCEDURE DE SECURISATION

### 2.1 Logigramme de la procédure de sécurisation

La procédure de sécurisation du site est décrite ci-après. Les représentations des actions sont réalisées de la manière suivante :

Action	
Date au plus tard de l'action	Responsable de l'action

T<sub>0</sub> : date du début de l'opération

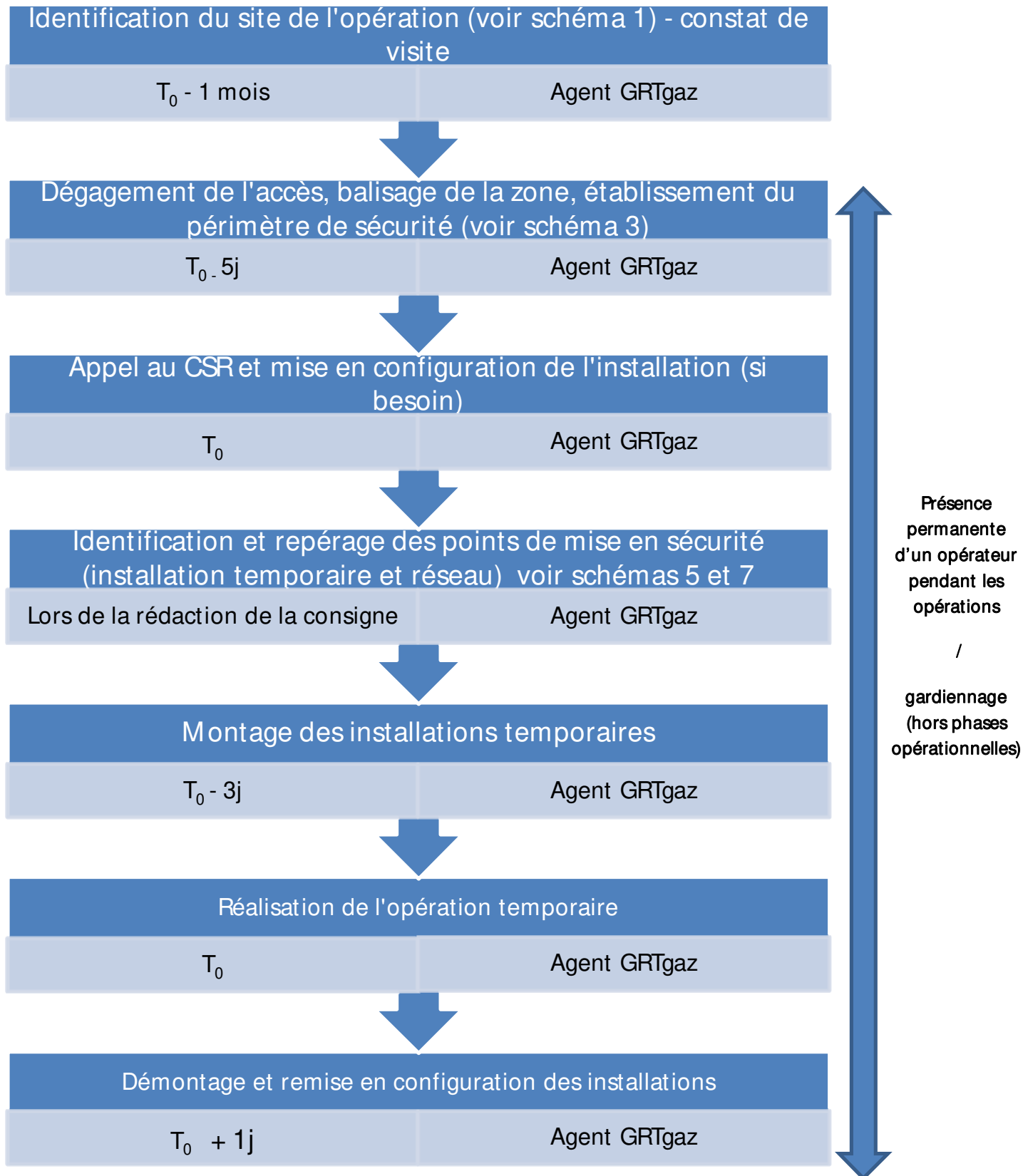
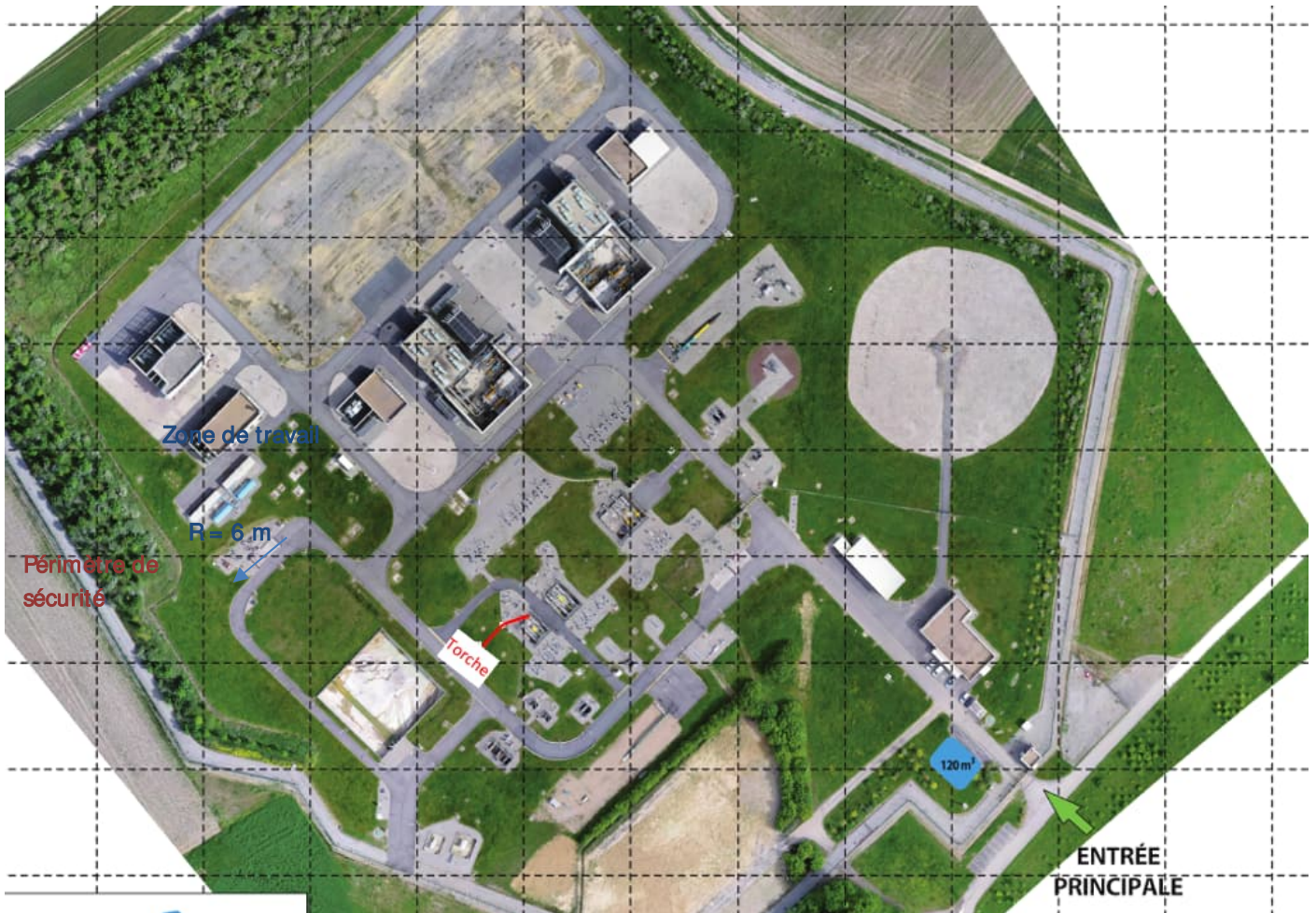


Schéma 2 : Logigramme de sécurisation du site

## 2.2 Périmètre de sécurisation en fonctionnement normal

Le périmètre de sécurisation en fonctionnement normal est défini comme le périmètre permettant de maîtriser les risques inhérents à l'activité provisoire mise en œuvre. Ainsi, ce périmètre est constitué a minima :

- des zones ATEX relatives aux installations provisoires et installations fixes sur lesquelles elles se raccordent, où aucune source d'inflammation permanente n'est autorisée,
- des zones de travail des agents réalisant l'opération autour de ces installations, où aucune présence et circulation extérieure à celles des agents réalisant l'opération n'est autorisée.





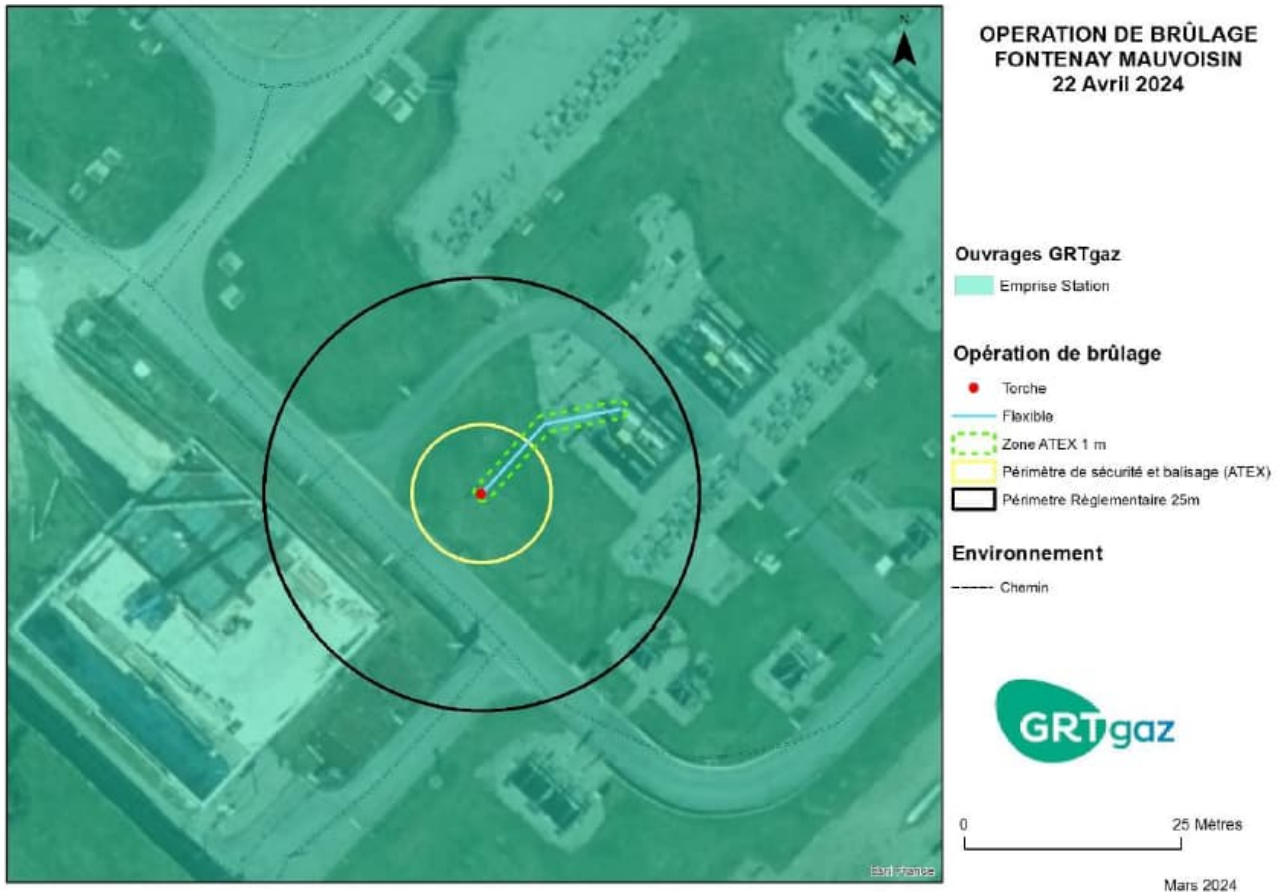


Schéma 3 : Périmètre de sécurisation

Pour rappel, à l'intérieur de ce périmètre de sécurisation en fonctionnement normal le port des EPI est obligatoire.

### 2.3 Points de mise en sécurité installations temporaires

Les points de mise en sécurité identifiés pour cette opération sont les suivants :

- ✓ Installation temporaire (torchère) :
  - vannes de sectionnement (1)
  - clapet de sécurité (2)



Schéma 5 : Localisation des points de mise en sécurité brûlage



### 3. PROCEDURE D'ALERTE

#### 3.1 Logigramme d'alerte (PSI)

La procédure suivante décrit de manière unique l'ordonnancement des tâches pour la détection d'une situation accidentelle et l'alerte qui en découle :

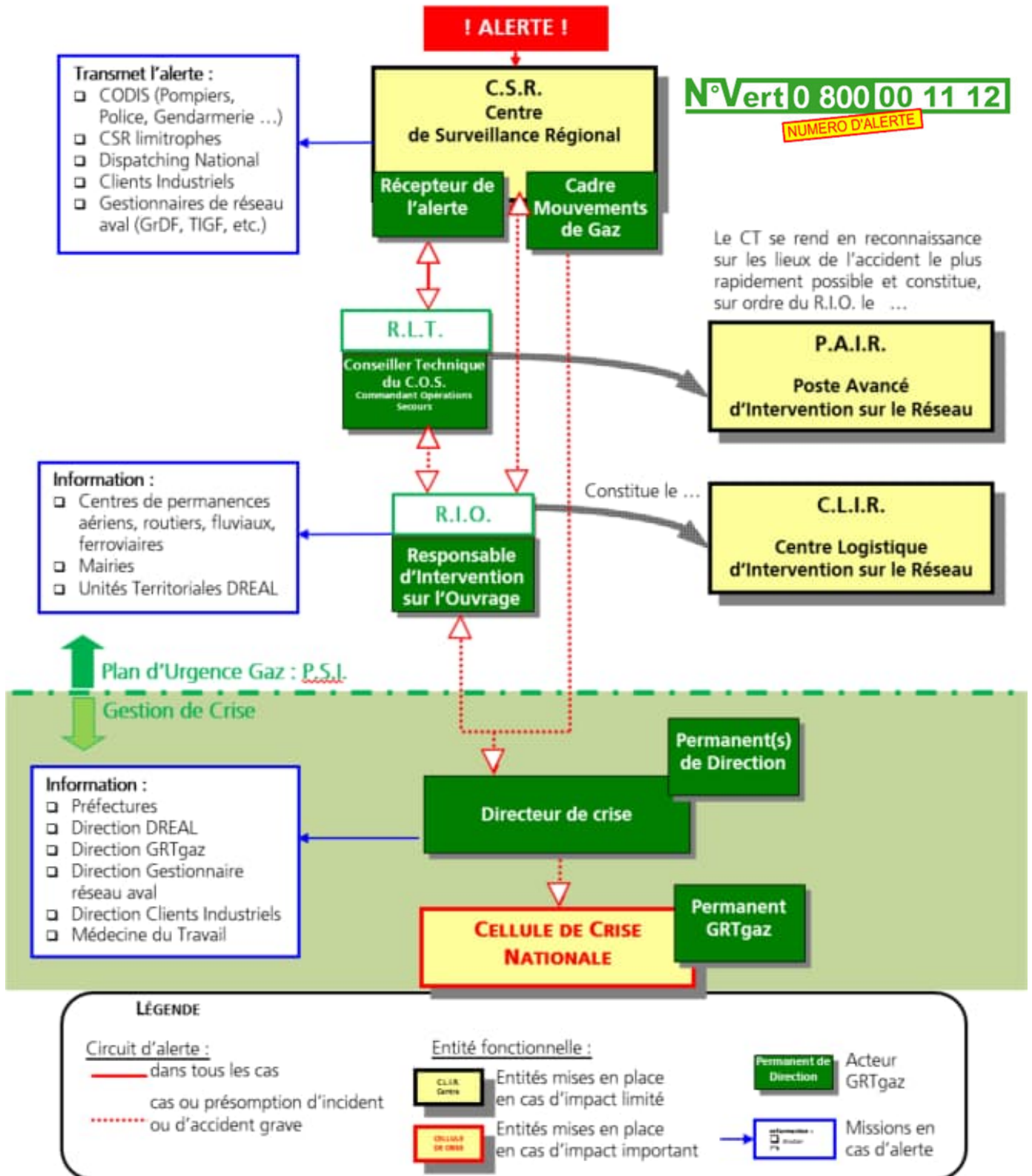


Schéma 6 : Logigramme d'alerte

### 3.2 Numéro utiles

Les autres numéros utiles issus du PSI sont également repris ci-dessous :

Département des Yvelines	Numéro de téléphone
GRTgaz	0 800 00 11 12
Centre de Surveillance Régional	
Préfecture des Yvelines	06 80 91 44 86
Préfecture de Zone de Défense Paris	01 53 71 28 51
Centre Opérationnel de la Zone de Défense Paris	
CODIS 78	01 30 83 88 00
GENDARMERIE	01 39 67 50 00

Tableau 1 : Numéros utiles en cas de déclenchement du PSI

### 3.3 Point de mise en sécurité réseau

En cas de déclenchement de la procédure d'alerte, les points de mise en sécurité identifiés se situent sur le réseau de Transport et sur le schéma ci-dessous :

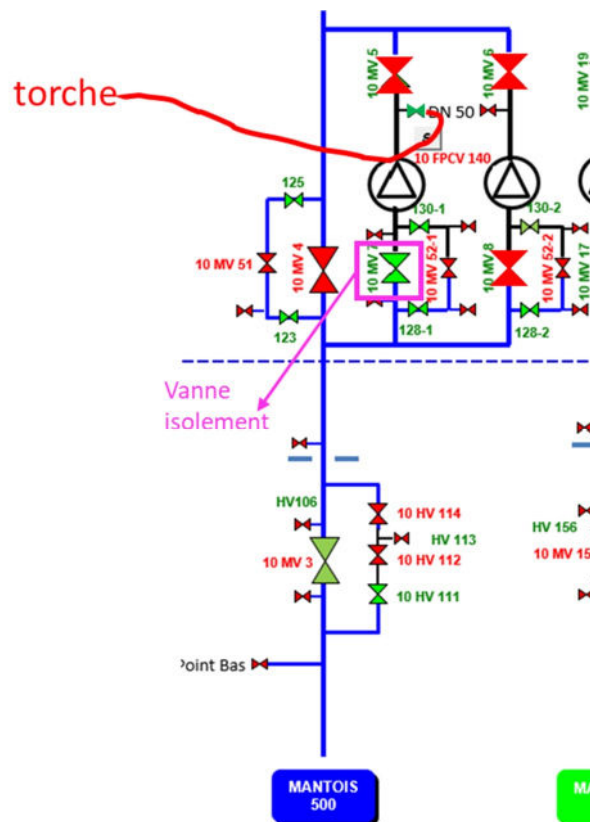


Schéma 7 : Localisation des points de mise en sécurité réseau

Les distances d'effets maximales atteintes par la canalisation DN 50 – PMS 67,7 bar sont les suivantes :

Débit de la torchère en m <sup>3</sup> (n) / h  <i>pour pression d'alimentation de la torchère à 6 bar</i>	Zone effet thermique (vent 5 m/ s)		Zone effet thermique (vent 10 m/ s)	
	Rayon du périmètre sécurité "Public" (seuil 3 kW/m <sup>2</sup> )	Rayon du périmètre sécurité "Intervention" (seuil 5 kW/m <sup>2</sup> )	Rayon du périmètre sécurité "Public" (seuil 3 kW/m <sup>2</sup> )	Rayon du périmètre sécurité (seuil 5 kW/m <sup>2</sup> )
<b>500</b>	5	5*	6	5
<b>1000</b>	7	5*	8	5
<b>2000</b>	11	7	13	9
<b>3000</b>	12	8	14	10

Tableau 1 : Distances d'effets données dans le PSI